#### **Conseil Municipal**

#### Séance du 30 juillet 2021 Convocation du 22 juillet 2021

#### Ordre du jour

- Annulation et modification de la délibération 2021/47 (demande d'annulation du Loyer d'avril 2021 – Margareth Institut).
- Convention entre l'Etat et la commune pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables.
- Tarifs du marché hebdomadaire.
- Attribution du marché de la station épuration et demande de subvention.
- Décision Modificative Budget Assainissement.
- Convention avec la piscine Toinot.
- Transport piscine.
- Modification du RIFSEEP délibération 2020 / 095.
- Questions diverses à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 30 juillet 2021 à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

**Assistaient à la séance**: MM Dominique LOUVET, Philippe LANDUREAU, Guillaume ROUILLON, Michaël BERGIA, MMES Juliette DOMECE, Catherine CHATTLAIN, Marie-Claire CORNUAT.

Absent excusé: Monsieur Jérôme FORGEOT

**Absents représentés**: Mme Aline CATOIRE par M Dominique LOUVET, M Jean LESPINE par M Patrick HARPER, M Michel ROGER par M Guillaume ROUILLON, M Christophe GUICHARD par M Philippe LANDUREAU, M Nicolas VANHERZEELE par M Michaël BERGIA,

Monsieur Philippe LANDUREAU a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### ❖ Réduction de loyer accordée à l'entreprise Margareth Institut – Délibération 2021 n°050 (annule et remplace la délibération 2021 n°047)-Classification 7.1 Finances Locales

Suite à la réunion du conseil municipal en date du 25 juin 2021, il convient d'annuler la délibération 2021-047.

L'annulation en totalité d'un loyer n'étant pas autorisée, le Maire propose de ramener le montant du loyer du mois d'avril 2021 de Mme Margareth GILLET (Margareth Institut) à 1 €

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil municipal accepte cette proposition.

Feuil	let	N'

#### ❖ Convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et déclarations préalables – Délibération 2021 n°051 – Classification 2.1 Document d'urbanisme

Suite à l'approbation du PLUi, il convient de signer une convention avec les services de l'Etat pour la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

### ❖ Tarifs du marché hebdomadaire - Délibération 2021 n°052 - Classification 7.10 Divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer le droit de place pour le marché hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 à :

- 0,30 € le mètre linéaire pour les exposants réguliers.
- 0,50 € le mètre linéaire pour les exposants non réguliers (moins d'une fois par trimestre)

## Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif : Passation des marchés - Attribution des différents lots et Demande de subvention - Délibération 2021 n°053 - Classification 1.1 Marchés Publics

Considérant le programme de travaux proposé par le cabinet IRH suite à la réalisation d'un diagnostic du système d'assainissement collectif de la commune de Cerisiers,

Vu la délibération du conseil municipal 2019 n°030 portant sur le choix du recrutement du cabinet ARTELIA pour la mission de maîtrise d'œuvre en ce qui concerne les travaux de réhabilitation du système d'assainissement,

Vu les délibérations du conseil municipal 2020 n° 063 et 2020 n° 093 portant notamment sur l'adoption du programme de travaux de réhabilitation,

Considérant l'appel d'offre passé le 04 mars 2021 concernant les 3 lots suivants :

Lots	Désignation		
1 Réseaux	La pose de conduites d'assainissement avec ouverture de tranchées (y compris les ouvrages annexes : regards, branchements,)		
2 Station	Construction de la station d'épuration d'une capacité de 970EH et démolition de l'ancienne station		
3 Contrôles	Contrôle des réseaux (du lot 1)		

Considérant l'ouverture des plis du 27 Mai 2021,

Considérant l'audition des candidats pour le lot n°2 « station d'épuration » réalisée le 30 iuin 2021.

Considérant la remise (le 15-7-21) du rapport des analyses des offres par le cabinet ARTELIA.

Considérant la réunion de présentation de cette analyse des offres réalisée le 23 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE** d'attribuer les marchés suivants à :

- lot n°1 RESEAU à l'entreprise SOGEA pour un montant de 509 010,10€ HT
- lot n°2 STATION d'EPURATION à l'entreprise **ERSE** pour un montant de **602 644.60 € HT**
- lot n°3 CONTROLE à l'entreprise A3SN pour un montant de 4 852 € HT

Feuillet N°
-------------

**CONFIRME** que le montant global du marché des travaux purs s'élève à **1 116 506.70€ HT** (sans les études complémentaires, mission maitre œuvre...),

INDIQUE que les crédits budgétaires pour ces travaux seront inscrits au budget 2022,

**CHARGE, AUTORISE ET DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions.

#### ❖ Décision modificative du budget Assainissement- Délibération 2021 n°054 - Classification 7.1 Décisions budgétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la modification du Budget Assainissement - Exercice 2021.

#### Section de Fonctionnement : dépenses

Chap.	Article	Objet	Montant
011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	-4 000€
011	6066	Carburants	-2 000€
012	621	Personnel extérieur au service	+ 6000€

# ❖ Convention relative à l'utilisation de la piscine Toinot de SENS pour l'année scolaire 2021/2022 - Délibération 2021 n°055 - Classification 7.1 Décisions budgétaires

Dans le cadre de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive et plus particulièrement de la natation, le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer, pour l'année scolaire 2021-2022, la convention relative à l'utilisation de la piscine TOINOT de la Communauté d'Agglomération du Grand sénonais (ou TOURNESOL en cas d'indisponibilité du centre nautique TOINOT) par les élèves scolarisés à l'école de CERISIERS.

Suivant le planning établi par le conseiller pédagogique de circonscription de l'Education Nationale, 2 classes de Cerisiers sont retenues, les lundis et jeudis au 1<sup>er</sup> trimestre 2021-2022 à partir du 13 Septembre 2021 de 14 h à 15 h. Pour la venue des 2 classes, il sera facturé par jour de présence, 1 créneau avec intervention pédagogique et 1 sans intervention pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- s'engage à payer le montant des dépenses calculées suivant le nombre d'heures d'utilisation effective de la piscine TOINOT (ou TOURNESOL) et sur la base des tarifs fixés par décision du Président du conseil communautaire : 81 € par créneau horaires avec intervention pédagogique et 61 € le créneau sans intervention pédagogique.
- autorise le Maire à signer la convention
- ❖ Convention relative à l'exploitation d'un service de transports de piscine des élèves scolarisés à l'école de Cerisiers Délibération 2021 n°056 Classification 7.1 Décisions budgétaires

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer, pour 3 ans, une convention relative à l'exploitation d'un service de transports de piscine des élèves scolarisés à l'école de CERISIERS.

Feuillet N°

Après avoir étudié plusieurs propositions de transporteurs, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- décide de retenir la proposition de « TRANSDEV BFC NORD ». Le prix est fixé à 88 € TTC par jour de fonctionnement la première année ; Les prix seront révisables annuellement au 1er Septembre de chaque année.
- autorise le Maire à signer la convention
- ❖ Modification délibération 2020 n°095 Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) Délibération 2021 n° 057 Classification 4.5 Régime indemnitaire

La délibération 2020 n°095 instituant le RIFSEEP prévoit le versement du CIA de façon mensuelle.

A l'unanimité, le Conseil municipal modifie la périodicité de versement du CIA. Le Complément d'Indemnité Annuel sera versé de façon semestrielle (juin et décembre).

Le reste de la délibération 2020-095 reste inchangé.

#### Questions diverses à l'ordre du jour :

- Festivités du 14 Juillet 2021 : le repas s'est bien passé. La météo nous a contraint à déplacer le jour des animations, la fréquentation a été faible par rapport aux années précédentes.
- 15 août 2021 : uniquement le feu d'artifices est maintenu
- Départ du docteur Biaud le 06 août 2021.
- Les travaux d'installation d'interphones à l'école ont été réalisés.
- Reprise du foot le 02 août + une manifestation prévue le 11 septembre.
- Le comité des fêtes a intégré le local de stockage vers l'ancienne poste.
- Journée des associations dans chaque commune de la CCVPO est prévue le 04 septembre 2021
- Une offre sur les terrains du lotissement a été reçue.

Fin de séance 21h15.

#### Table des Délibérations

- Réduction de loyer accordée à l'entreprise Margareth Institut 1 Délibération 2021 n°050 (annule et remplace la délibération 2021 n°047)- Classification 7.1 Finances Locales
- Convention entre l'Etat et la commune pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables – Délibération 2021 n°051 – Classification 2.1 Document d'urbanisme
- Tarifs du marché hebdomadaire Délibération 2021 n°052 2
   Classification 7.10 Divers
- Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif : Passation des marchés - Attribution des différents lots et Demande de subvention - Délibération 2021 n°053 - Classification 1.1 Marchés Publics
- Décision Modificative Budget Assainissement Délibération 2021 n°054 – Classification 7.1 Décisions budgétaires
- Convention relative à l'utilisation de la piscine Toinot de SENS pour l'année scolaire 2021/2022 - Délibération 2021 n°055 - 3 Classification 7.1 Décisions budgétaires
- Convention relative à l'exploitation d'un service de transports de piscine des élèves scolarisés à l'école de Cerisiers - Délibération 2021 n°056 - Classification 7.1 Décisions budgétaires
- Modification délibération 2020 n°095 Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Délibération 2021 n° 057 -Classification 4.5 Régime indemnitaire

LOUVET Dominique

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

**HARPER Patrick** 

CATOIRE Aline Représentée LANDUREAU Philippe

ROUILLON BERGIA Michaël Guillaume

DOMECE Juliette GUICHARD Christophe Représenté

CHATTLAIN CORNUAT Marie-

Catherine Claire

Parrécenté VANHERZEELE Parrécen

LESPINE Jean

Représenté

Nicolas

Représenté

ROGER Michel Représenté FORGEOT Jérôme Excusé